



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charcuterie

Question écrite n° 60554

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés auxquelles se trouvent actuellement confrontées les entreprises industrielles de charcuterie. En effet, elles doivent faire face depuis un an à de fortes hausses des prix de leur matière première principale, la viande de porc. Ces augmentations se sont fortement accentuées depuis le début du mois de février dernier. Après avoir progressé de 51 % au cours de l'année 2000, les cours du porc connaissent une hausse exceptionnelle de 61 % depuis le début de l'année. Cette situation est due à une baisse de la production porcine communautaire de 2 %, au transfert de la consommation de la viande bovine vers la viande porcine et à l'apparition de la fièvre aphteuse au Royaume-Uni. La conjoncture actuelle ne permet pas d'envisager à court ou à moyen terme un renversement de cette tendance. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour assurer la survie de ce secteur d'activité, créateur de richesses économiques et d'emplois.

Texte de la réponse

La filière porcine est récemment sortie de deux années de crise au cours desquelles les cours du porc ont chuté à des niveaux historiquement bas, en dessous du coût de production des éleveurs les plus performants. Durant cette période, outre le faible prix des matières premières, les industriels de l'abattage et de la transformation du porc ont bénéficié de subventions communautaires à l'exportation qui ont été majorées à plusieurs reprises en vue d'alléger le marché. Depuis le début de l'année 2000, la baisse de production porcine communautaire qui accompagne habituellement la sortie des situations de crise a conduit à une remontée attendue des cours. En novembre 2000, les prix ont fortement progressé en raison d'une conjoncture exceptionnelle générée par le report de consommation de viande bovine sur d'autres viandes, notamment la viande porcine. Cette situation exceptionnelle a néanmoins été de courte durée. En effet, les embargos successifs sur les marchés extérieurs provoqués par l'épizootie de fièvre aphteuse en Europe ont considérablement réduit les débouchés de la viande porcine et entraîné une baisse des prix. Le marché du porc est traditionnellement cyclique et répond à la loi de l'offre et de la demande dans un contexte d'organisation commune de marché communautaire à caractère libéral. Pour faire face aux variations cycliques et brutales des prix générées parfois par des événements extérieurs imprévisibles, des réflexions sont actuellement conduites par les organisations professionnelles de l'élevage pour la mise en place de dispositifs d'assurance revenu. Il appartient également aux industriels de la viande porcine de mieux se prémunir contre les fluctuations des cours. Il est vrai que plusieurs crises sanitaires ont aggravé, depuis quelques années, la fréquence et l'amplitude de l'évolution cyclique des cours de la viande porcine. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la pêche continue d'appeler de ses vœux la constitution d'une interprofession associant les acteurs de la filière porcine. Enfin, il appartient aux opérateurs, dans l'intérêt de la filière, d'obtenir auprès de leurs clients un juste prix permettant d'assurer la couverture de leurs coûts de revient.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60554

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2514

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4373